



Demande de prix services :
MOR170571T/MS 15_2021

Marché de Services relatif au :« **Recrutement d'un formateur expert en communication digitale, En vue d'organiser des formations à destination d'associations.**

Pour le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes »

Code Navision : **MOR 170571T**

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 31 Août 2021 à 14h00 (Heure de Rabat).

Table des matières

1	Objet de la demande	4
2	Instructions aux soumissionnaires	4
3	Termes de références	5
3.1	Contexte général	5
3.2	Contexte et enjeux de la prestation :	6
3.3	Résultats attendus du formateur expert en communication digitale :	6
3.3.1	Les fondements de la communication associative :	7
3.3.2	L'exploitation de l'outil digital dans la communication associative	7
3.4	Méthodologie de travail préconisée	8
3.5	Organisation des formations par régions et par durée	8
3.6	Public cible de la formation	9
3.7	Portée géographique	10
3.8	Livrables	10
3.9	Autres informations :	11
3.9.1	Profil recherché	11
3.9.2	Dépôt des offres:	11
3.9.3	Documents constitués de l'offre:	11
3.9.4	Critères d'attribution :	12
3.9.5	Facturations et modalités de paiement :	12
4	Conditions d'exécution services	13
4.1	Généralités	13
4.2	Sous-traitance	13
4.3	Cession	13
4.4	Conformité de l'exécution	13
4.5	Modalités d'exécution	13
4.6	Réception des prestations	13
4.7	Facturation et paiement	14
4.8	Exonération de TVA	14
4.9	Assurances	14
4.10	Droits de propriété intellectuelle	14
4.11	Obligation de confidentialité	15
4.12	Clauses déontologiques	15
4.13	Gestion des plaintes et tribunaux compétents	16
5	Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire	17

5.1	Fiche d'identification	17
5.1.1	Personne physique	17
5.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	19
5.1.3	Entité de droit public	20
5.1.4	Sous-traitants.....	21
5.2	Formulaire d'offres – prix.....	22
5.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	23
5.4	Déclaration intégrité soumissionnaires	25
5.5	Documents à remettre – liste exhaustive.....	26

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Recrutement d'un formateur expert en communication digitale En vue d'organiser des formations à destination d'associations	
REFERENCES ENABEL	MOR170571T/MS 15_2021

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure	
NOM :	Fatima Zahra ELKHOTRI
FONCTION :	Responsable Administrative et Financière
ADRESSE :	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat
TEL	+212 6 66 17 06 54
E-MAIL :	Fatimazahra.elkhotri@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
RÉCEPTION DES OFFRES :	DATE :	31/08/2021 à 14h00 au plus tard
	LIEU :	Fatima Zahra ELKHOTRI : Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :		90 jours

3 Termes de références

DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date <souhaité / obligatoire> output :	30/11/2021
Date proposée par le soumissionnaire :	

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL exécution	
NOM :	Bilal ALJOUHARI
FONCTION :	Assistant Technique National en Communication et Digitalisation
ADRESSE :	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat
TEL	+212 6 54 82 65 82
E-MAIL :	bilal.aljoughari@enabel.be

3.1 Contexte général

L'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » est financée par l'Union européenne (UE) dans le cadre du Fond fiduciaire d'urgence et mise en œuvre par Enabel, en partenariat avec le Ministère de la Justice et le Ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE), de novembre 2018 à octobre 2021.

Ce projet appuie le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), l'objectif général de l'intervention étant « d'améliorer l'accès des personnes migrantes et réfugiées à leurs droits ». Les résultats attendus du projet sont :

- 1- Les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que les prestataires de services connaissent les droits des étrangers,
- 2- Les acteurs facilitent l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile
- 3- L'information relative aux difficultés d'accès aux droits migrants, réfugiés et demandeurs d'asile est remontée au niveau des autorités centrales.

Le projet vise ainsi (i) à compiler et diffuser l'information relative aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; (ii) à renforcer les compétences et les outils des acteurs facilitant l'accès aux droits (avocats, associations, facultés et étudiants en droit, personnel de justice) ; (iii) à appuyer la production de données sur la thématique afin de les relayer vers les autorités centrales.

3.2 Contexte et enjeux de la prestation :

Au travers d'échanges avec des associations et organisations à but non lucratif qui collaborent étroitement avec des personnes étrangères en situation de vulnérabilité, il est apparu qu'il y avait un réel besoin au sein de ces structures de renforcer leurs capacités en matière de communication digitale. En effet, beaucoup de ces structures sont principalement composées de volontaires ne disposant pas des outils nécessaires et dont les capacités pourraient être renforcées afin de consolider le développement et la mise en œuvre d'une communication digitale efficace incluant aussi bien la communication sur des activités, que la sensibilisation et diffusion d'informations et de supports pratiques.

Suite à ce constat et suite à la demande d'associations partenaires du projet « Empowerment juridique des personnes migrantes » travaillant sur la région de Tanger-Tétouan-El Hoceïma, le projet a organisé une première formation sur la communication digitale en octobre 2020.

Cette formation sur la communication digitale a permis aux bénéficiaires de renforcer la diffusion des informations auprès de la population migrante via les outils digitaux, la capitalisation et la diffusion des actions de la société civile via les différents canaux numériques ainsi que la coordination des actions en exploitant de manière optimale les outils digitaux.

Étant donné les retours positifs des bénéficiaires de la formation et étant donné l'utilité de renforcer la communication des associations envers leurs bénéficiaires, notamment en matière d'accès aux droits, le projet organisera alors d'autres formations au profit des associations dans l'ensemble des quatre régions d'intervention.

Cette formation autour de la communication digitale et des outils digitaux pratiques permettra aux personnes actives dans les associations, qu'elles soient volontaires ou salariées, de mieux cerner les bases de la communication digitale, de la préparation du contenu à communiquer, sa planification, sa diffusion via les réseaux sociaux, la mise en place d'indicateurs d'impact pour mesurer la pertinence des diffusions, ainsi que la maîtrise technique de certains outils basiques et simples afin de créer des visuels agréables et des montages pratiques.

Cette formation contribue à l'atteinte du résultat 2 de l'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » (« Les acteurs facilitent l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ») qui vise à renforcer les capacités des partenaires du projet.

3.3 Résultats attendus du formateur expert en communication digitale :

Le formateur expert en communication digitale devra assurer le développement, la tenue et l'analyse de l'impact d'une formation (qui se déroulera à 4 reprises dans 4 régions différentes) portant sur la communication digitale et ciblant le personnel d'associations travaillant sur la thématique migratoire.

Durant cette formation, les participants (les volontaires et le personnel des associations) devront acquérir de nouvelles compétences en matière de communication digitale au travers d'une initiation aux bases de la communication associative qui permettra de cerner les méthodologies pratiques pour la mise en place d'un plan de communication et optimiser la coordination et la qualité de sa mise en œuvre.

3.3.1 Les fondements de la communication associative :

Comprendre l'importance de la composante communication dans la vie associative est très important, elle est souvent naturellement pratiquée au sein de l'association, dans la plupart des cas elle est pilotée et mise en œuvre par des volontaires mais sans ressource humaine ou expertise dédiée.

Avec la pratique, les membres ou le personnel de l'association comprennent parfaitement les besoins des bénéficiaires, leurs attentes et les méthodes de communication verbales et interpersonnelles appropriées. Mais il peut être difficile pour les membres ou le personnel d'association de :

- Formuler, planifier, concevoir et diffuser une communication via les réseaux sociaux pour informer, sensibiliser ou inviter à adhérer, par manque de maîtrise des techniques requises ou manque de temps dédié à la création.
- Alimenter et gérer les réseaux sociaux de l'association, alors que l'acquisition de compétences basiques comme la préparation d'un plan de communication, la diffusion automatisée/programmée et la conception d'un calendrier éditorial pourraient bien résoudre plusieurs problématiques.
- Exploiter pleinement des outils digitaux simples et faciles afin de faciliter la communication externe et interne.

Dès lors, le formateur expert en communication digitale développera ce module sur les fondements de la communication associative autour des thèmes suivants :

- Notions de base sur la communication digitale :
 - Les canaux digitaux
 - Le comportement des utilisateurs
 - La digitalisation de la vie associative
- Élaboration d'une stratégie digitale associative
- Planification d'un calendrier éditorial digitale
- Community management au sein d'une association

3.3.2 L'exploitation de l'outil digital dans la communication associative

Au sein de la vie associative plusieurs activités sont organisées autour d'un contenu très riche, mais celui-ci n'est souvent pas diffusé, filmé ou simplement archivé. La connaissance et la maîtrise de certains outils digitaux peuvent optimiser la visibilité des actions organisées, ainsi que la communication interne entre les membres d'une association.

Le formateur expert en communication digitale développera ce module afin d'assurer que les participants acquièrent des connaissances et des capacités basiques de maîtrise de certains outils digitaux pratiques et simple. Cela se fera notamment au travers d'une session pratique et d'une mise en situation sous forme d'un projet collaboratif.

Le formateur expert en communication digitale développera ce module sur l'exploitation de l'outil digital autour des thèmes suivants :

- Mise en œuvre d'une stratégie digitale
- Prise en main d'outils de conception visuels faciles

- Maîtrise et prise en main d'outils de community management

3.4 Méthodologie de travail préconisée

Le formateur expert en communication digitale sélectionné exécutera la mission en étroite collaboration avec l'assistant technique national (ATN) mobile communication et digitalisation du projet. Cette collaboration se fera au travers d'échanges et de la validation des livrables développés, de même qu'au travers de la coanimation de la formation. En effet, l'ATN communication et digitalisation animera une partie des formations, notamment la présentation et l'expérimentation des outils de « la boîte à outils digitaux » qui a été développée dans le cadre du projet, en 2020.

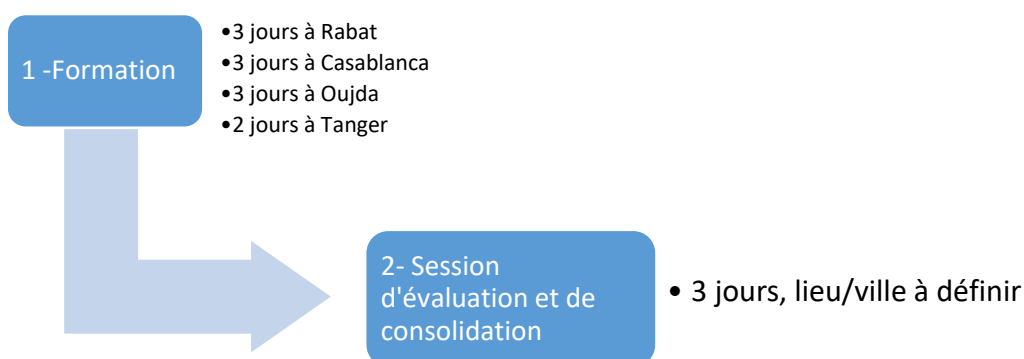
La méthodologie préconisée pour la formation est une combinaison entre la transmission de savoir cognitif et l'expérimentation de celui-ci par la pratique et la mise en situation simulatrice. Cette méthodologie devra permettre aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances théoriques qui seront traduites ensuite par des techniques pratiques et utiles dans des situations réelles.

Durant la formation, des outils de travail seront présentés et mis en exercice avec les participants. Cette méthodologie permettra d'exploiter les acquis de la formation au sein de leurs associations, en vue d'assurer un impact direct positif sur leurs actions auprès de la population étrangère.

La formation sera organisée dans chacune des régions d'intervention du projet :

- Une formation dans chaque région d'une durée de trois jours à Casablanca, Oujda et Rabat et deux jours à Tanger.
- Une session finale d'évaluation et de consolidation des acquis, sera organisée idéalement deux mois après la formation, avec la participation de l'ensemble des bénéficiaires dans les différentes régions, qui aura pour objectif d'évaluer l'impact réel de la formation sur le travail des organismes et sa consolidation, et palier aux différentes difficultés/expériences vécues entre la formation et cette session.

3.5 Organisation des formations par régions et par durée



	Nombre de participants par région	Région	Nombre de jours de formation	Date
	Environ 20	Oriental	3	Du 13 au 14 septembre 2021
	Environ 20	Grand Casablanca	3	Du 26 au 28 septembre 2021
	Environ 20	Rabat	3	Du 19 au 21 juin 2021
	Environ 20	Tanger	2	Du 02 au 03 octobre 2021
Session d'évaluation et consolidation de l'impact : Modalités d'organisation à définir selon l'évolution du contexte sanitaire ; mobilité entre les régions et mesures préventives.	A définir	A définir	3	Idéalement en Novembre 2021, selon l'évolution du contexte sanitaire.
Total	80	5 sessions de formation à organiser	14 jours cumulés de formation	

En raison des mesures de restrictions liées à la crise sanitaire et selon les directives officielles dans ce sens, il est prévu, si les conditions le permettent, d'organiser une session récapitulative avec des bénéficiaires de la formation, cette session aura pour finalité d'évaluer l'impact de la formation sur la vie associative des bénéficiaires, idéalement durant le mois de septembre 2021, le formateur désigné devrait assurer l'animation de cette session.

3.6 Public cible de la formation

Les profils ciblés par les formations sont les suivants :

- Chargé.e.s de communication des associations œuvrant auprès de la population migrante
- Personnel des associations œuvrant auprès de la population migrante
- Volontaires et membres des associations œuvrant auprès de la population migrante
- Membres des cliniques juridiques œuvrant auprès de la population migrante.

3.7 Portée géographique

Les formations se dérouleront dans les 4 régions suivantes : 1. Casablanca-Settat, 2. Oriental, 3. Rabat-Salé-Kénitra et 4. Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. Chaque cycle de formation ciblera tous les acteurs de la justice visés dans chacune des régions, à l'exception des traducteurs fonctionnaires pour lesquels une seule session de formation sera organisée, à Rabat.

3.8 Livrables

Phase	Activités et livrables
Phase 1 : Préparation de la formation	<ul style="list-style-type: none">• Développement du contenu de la formation en étroite concertation avec Enabel Nombre de jours de travail pour cette phase :3
Phase 2 : Formations	<ul style="list-style-type: none">• Déroulement des sessions de formation<ul style="list-style-type: none">○ Quatre formations : Une formation dans chacune des quatre régions, 3 jours dans chacune des régions de Casablanca-Settat, Oriental, et Rabat-Salé-Kénitra et 2 jours dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma• Une session d'évaluation et de consolidation de l'impact et des acquis de 2 jours avec l'ensemble des bénéficiaires.• Un total de 14 jours (11 jours de formation et 3 jours session d'évaluation et de consolidation suite à la formation)
Phase 3 : Rapport de mission	<p>Après la réalisation des 4 formations, l'expert développera un rapport de mission incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des informations utiles relatives à la tenue des différentes sessions de formation et incluant notamment les réactions et intérêt des participants, les thématiques identifiées qu'il serait intéressant d'aborder au cours de prochaines formations, les recommandations issues des formations ;- Une analyse de l'évolution des connaissances des participants qui sera réalisée au travers de l'analyse des questionnaires pré et post formation.- Le contenu des formations et des outils de formations (exercices, etc.)- Rapport de l'impact de la formation sur le travail des suite à la session finale d'évaluation et consolidation de l'impact. Nombre de jours de travail prévus pour cette phase : 5

3.9 Autres informations :

3.9.1 Profil recherché

Afin de mener à bien cette mission, il est attendu que le prestataire en charge réponde aux critères suivants :

- Avoir un diplôme universitaire en : Marketing, communication ou équivalent
- Expérience au moins de 5 ans dans la communication associative et la transformation digitale
- Expérience au moins de 7 ans dans la communication digitale
- Au moins 5 références dans la formation sur la communication digitale
- Avoir une expérience probante dans la formation au profit de la société civile
- Une expérience de collaboration avec le milieu associative, ONG, coopérations internationales et des projets de développement est un atout

3.9.2 Dépôt des offres:

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original sur papier et une copie électronique sur clé USB de l'offre complète seront introduits.

L'offre est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : Offre <**MOR170571T_M15/2021 : Formation en communication digitale destinée aux associations**>>.

Elle est introduite par remise contre accusé de réception ou par la poste (envoi normal ou recommandé) à l'adresse suivante :

Enabel, l'Agence belge de développement
Projet Empowerment Juridique des personnes migrantes
1er étage, 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 9h00 à 16h30.

L'offre devra aussi être introduite par e-mail aux adresses électroniques :

bilal.aljouhari@enabel.be et fatimazahra.elkhotri@enabel.be

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le 31 Août 2021 à 14H00.

Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

3.9.3 Documents constitués de l'offre:

Les dossiers de soumission devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

1. Un/des CV/s détaillé/s mettant en lumière les précédentes expériences en lien avec le profil recherché ;
2. Les attestations de références demandées ;
3. Une offre technique comprenant a. une note sur la compréhension des termes de références, b. une proposition méthodologique et c. une proposition de calendrier détaillé de la réalisation de cette mission avec la répartition du nombre jour/homme estimé pour la mission ;
4. Le formulaire d'identification (voir annexe) ;

5. Le tableau profil expert/s (voir annexe) ;
6. Le formulaire d'offre de prix (voir annexe) ;

3.9.4 Critères d'attribution :

Le processus de sélection des experts sera supervisé par Enabel au Maroc.

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

1. Note technique équivalant à 65 points et composée des éléments suivants :

****Seules les offres techniques ayant atteint une note d'au moins 45/65 seront présélectionnées.**

2. Note financière équivalente à 35 points et dont la notation est basée sur le prix.

Le classement des offres financières sera fait selon la formule suivante :

$N_f = (M_n/M) \times 35$ dans laquelle :

M_n = Montant de l'offre financière la moins-disante

M = Montant de l'offre financière considérée,

N_f = Note financière

Chaque offre sera donc évaluée selon la formule : $N = N_t + N_f$.

3.9.5 Facturations et modalités de paiement :

L'adjudicataire envoie les factures (en deux exemplaires) à l'adresse suivante :

**Enabel, l'Agence belge de développement
Projet Empowerment Juridique des personnes migrantes
1er étage, 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat**

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de la fin de la vérification et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession des factures régulièrement établies.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

Les factures doivent être libellées en MAD.

La facture sera signée et datée, et portera les mentions : « certifié sincère et véritable et arrêté en Hors TVA à la somme totale en MAD hors TVA (Montant en toutes lettres)

Le paiement se fera après la validation finale du livrable par Enabel et l'ISM.

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services n'est pas autorisé à sous-traiter les parties de l'objet du présent marché.

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou

autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Les factures sont établies en deux exemplaires et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

4.8 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

4.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum : 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum: 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

<. Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

< Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

<. Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

<Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec vérocité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR n'est pas d'application.

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir

adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES			
NOM(S) DE FAMILLE ¹			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ MM AAAA			
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		DOCUMENT D'IDENTITÉ	
CARTE D'IDENTITÉ		PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³	
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴			
ADRESSE PERMANENTE			PRIVÉE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION ⁵	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM		OFFICIEL ⁶
NOM (si différent)		COMMERCIAL
ABRÉVIATION		
FORME JURIDIQUE		
TYPE	A BUT LUCRATIF	
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷ OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL JJ MM AAAA
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE SOCIAL	DU	SIEGE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS	TÉLÉPHONE	
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM		OFFICIEL¹⁰
ABRÉVIATION		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE		
(le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL
		JJ MM AAAA
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE		OFFICIELLE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS		TÉLÉPHONE
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Bordereau de prix				
Phase	Unité	Quantité	Prix unitaire en MAD HT	Prix total en MADHT
Phase 1	Bureau			
Phase 2	Terrain			
	Bureau			
Phase 3	Terrain			
	Bureau			
Total nombre homme/jour estimé pour la consultation : 22				
Total HTVA				
TVA 20%				
Total TTC				

Ces montants tiennent compte de toutes sujétions notamment :

- ✓ Les frais d'assurance ;
- ✓ La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services.

- ✓ Les frais relatifs au déplacement de consultant, hébergement lors des formations.

Le présent marché est exonéré de tous impôts et autres taxes conformément à l'article 8.3 de la Convention Générale de Coopération au Développement entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc signée le 26 juin 2002 et à l'Article 92, paragraphe I (23°) du Code Général des Impôts et Article 9 du Décret TVA N° 2.08103.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 **<lien>** ;
 - b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 **<lien>**;
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque

ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique : https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

